

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
FORBACH

COMMUNE DE
STIRING WENDEL

**1ère SEANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2020 à 10 H
A la salle polyvalente « les Anciennes Forges »
57350 STIRING-WENDEL
(convocation du 30 juin 2020)

Membres en exercice :33

Membres présents : (à l'ouverture de la séance).....30

Mmes et MM. LUDWIG Yves, HAAG Elisabeth, ALLEMAND Alain, SOTGIU Brigitte, LE BLANC Yannick, HOLTZER Danielle, STAUB Jean-Patrick, DAHLEM Nicole, DECKER Bernard, CINQUALBRE Mireille, LEININGER Grégoire, DENNINGER Eugénie, GANDER Olivier, MULLER Suzanne, BOUR Roger, SCHAAF Anaïs, BURG Philippe, FRANK Jeannette, AZOUZ Abdenhour, SAÏDI Ayoub, HOULLE Christian, HAMMERSCHMIDT Geneviève, RICCI Emmanuel, MEYER Denise, PFEFFER Kévin, SPOHR Nadine, KIEFFER Denis, MANDEL Laetitia, MARISON Josiane, MAI Gaston.

Etaient absent excusés :3

Mme SCHÄFER Elaine qui donne procuration à M. ALLEMAND Alain.
Mme MAILLARD Patricia qui donne procuration à Mme HAAG Elisabeth.
M. MULLER Francis qui donne procuration à M. PFEFFER Kévin.

Mme SPOHR Nadine quitte la séance à 10 H 50 et donne procuration à Mme MARISON Josiane.

ORDRE DU JOUR

- I. **INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**
- II. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- III. **ELECTION DU MAIRE**
- IV. **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**
- V. **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Avant de démarrer la séance, le maire sortant, Monsieur Jean-Claude HOLTZ, donne acte des résultats des élections du 28 juin 2020.

- Nombre d'inscrits : 7 687
- Nombre de votants : 2 638
- Bulletins nuls : 34
- Bulletins blancs : 43
- Suffrages exprimés : 2 561
- Taux de participation : 34,32 %

Ont obtenu :

- Liste « **Stiring toujours** » conduite par Monsieur **Yves LUDWIG** : 1 483 voix, soit 57,91 % ce qui lui donne 26 sièges
- Liste « **Un nouveau Maire, une équipe, une dynamique pour Stiring-Wendel** » conduite par Monsieur **Kévin PFEFFER** : 1 078 voix, soit 42,09 % ce qui lui donne 7 sièges.

I. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte par Monsieur Jean-Claude HOLTZ, maire sortant, qui, après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

Mmes et MM. LUDWIG Yves, HAAG Elisabeth, ALLEMAND Alain, SOTGIU Brigitte, LE BLANC Yannick, HOLTZER Danielle, STAUB Jean-Patrick, DAHLEM Nicole, DECKER Bernard, CINQUALBRE Mireille, LEININGER Grégoire, DENNINGER Eugénie, GANDER Olivier, MULLER Suzanne, BOUR Roger, SCHAAF Anaïs, BURG Philippe, FRANK Jeannette, AZOUZ Abdenhour, SCHÄFER Elaine, SAÏDI Ayoub, MAILLARD Patricia, HOULLE Christian, HAMMERSCHMIDT Geneviève, RICCI Emmanuel, MEYER Denise, PFEFFER Kévin, SPOHR Nadine, KIEFFER Denis, MANDEL Laetitia, MULLER Francis, MARISON Josiane, MAI Gaston dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

II. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne lors de chaque séance un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le Conseil Municipal propose de nommer Monsieur SAÏDI Ayoub, membre du Conseil Municipal en qualité de secrétaire de séance.

Par ailleurs, Monsieur KORN Sébastien, faisant fonction de Directeur Général des Services et Madame GABRIEL Irène du Secrétariat du Maire, sont proposés en qualité de secrétaires auxiliaires. Ils assisteront aux séances sans prendre part aux délibérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A l'unanimité des voix

- de nommer Monsieur SAÏDI Ayoub, membre du Conseil municipal, en qualité de secrétaire de séance ;
- de nommer Monsieur KORN Sébastien et Madame GABRIEL Irène en qualité de secrétaires auxiliaires.

III. ELECTION DU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17

Le Maire sortant demande à Mme FRANK Jeannette, étant la doyenne de l'assemblée, de prendre la présidence et de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Madame la Présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire qui se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Sont candidats : **M. Yves LUDWIG et M. Kévin PFEFFER**

M. Kévin PFEFFER demande l'autorisation de prendre la parole avant de procéder au vote.

« Chers Stiringeois, chers nouveaux élus municipaux de Stiring-Wendel,

Je tenais d'abord à remercier chaleureusement les 42 % de Stiringeois qui ont apporté leur soutien à la liste que je conduisais pour les élections municipales dans notre ville.

C'est en leur nom, au nom de nos nombreux soutiens qui ne sont pas allés voter par peur du virus, au nom de toute notre équipe qui a choisi de s'engager au service des Stiringeois que je choisis d'aller jusqu'au bout de ma démarche en me présentant aujourd'hui.

Ce résultat de 42 % est le fruit d'une longue campagne qui s'est achevée plus tard que prévu et dans un contexte très particulier le 28 juin dernier.

Les deux tours de l'élection ont été fortement perturbés par la crise sanitaire qui a, sans aucun doute, participé à l'explosion de l'abstention dans notre commune.

Statistique dramatique et historique, 66 % des Stiringeois ne se sont pas déplacés pour choisir leur maire lors du second tour, soit 2 électeurs sur 3.

Cette donnée, le nouveau maire qui sera élu dans quelques minutes devra toujours l'avoir en tête pendant son mandat. Sa légitimité, et donc la légitimité de ses décisions, seront forcément impactées.

C'est pourquoi, je vous invite, chers élus, à pratiquer plus que jamais la démocratie participative au niveau local.

Notre programme le proposait :

- des permanences hebdomadaires du maire et des adjoints, sans rendez-vous et délocalisées dans les quartiers
- des réunions annuelles dans les quartiers pour informer mais surtout pour écouter et entendre
- des réunions publiques de présentation de tous les nouveaux projets

Et il ne faudra même pas hésiter à pratiquer le référendum municipal pour les grands projets et les dépenses importantes dans notre commune.

Comme l'ont fait avec succès plusieurs mairies gérées par un maire RN à Hayange ou Fréjus, par exemple.

C'est aussi par cela que nous redonnerons ensemble aux Stiringeois le goût de la vie politique locale et le goût de la démocratie.

Cette foi en la démocratie et en l'utilité du vote, nous la retrouverons aussi par le respect de la parole donnée et par l'exemplarité des élus.

Sur la parole donnée, notre groupe sera particulièrement vigilant durant ces six années au respect des promesses de campagne.

Chaque proposition, chaque promesse, mêmes celles apparues entre les deux tours, et que nous avons soigneusement consignées, devront être mises en œuvre au cours du mandat et nous y veillerons.

Nous demanderons régulièrement des comptes au nom des Stiringeois et nous leur communiquerons les réponses reçues.

Nous veillerons également à ce qu'aucun sujet ne soit négligé, sous-estimé, caché.

De la sécurité dans notre ville au bien-être de nos jeunes et de nos personnes âgées.

Du respect de l'environnement au traitement réservé à nos associations et à nos employés municipaux dévoués.

Nous aurons un œil critique mais constructif.

Sur l'exemplarité des élus, j'ai lu l'interview de Monsieur CASSARO, vainqueur à Forbach, avec qui je suis loin de partager toutes les options, mais qui s'engage de n'embaucher aucun membre de la famille de ses élus à la municipalité.

Je pense que cela participe aussi au crédit que donneront nos concitoyens à leur nouveau maire et j'aimerais que le même engagement soit pris à Stiring pour les futures embauches.

Servir et ne jamais se servir, cette célèbre maxime devra être au centre de toutes nos décisions.

Je finirai enfin par dire aux Stiringeois qu'ils pourront toujours compter sur moi et les membres de mon équipe.

Ces six ans ne se feront pas sans nous.

Nous serons au rendez-vous de toutes les échéances électorales et elles seront nombreuses dans les prochains mois.

Je vous remercie pour votre attention. »

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 33
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- **M. Yves LUDWIG Yves : 25 (VINGT CINQ)**
- **M. Kévin PFEFFER : 7 (SEPT)**

Monsieur Yves LUDWIG ayant obtenu la majorité absolue **est proclamé Maire de Stiring-Wendel.**

Le nouveau Maire prend la parole :

« Chers collègues,

Je voudrais à cet instant de notre réunion vous remercier pour la confiance que vous venez de me témoigner en me conduisant à la fonction de maire pour les six années à venir.

C'est avec fierté et humilité que je reçois le mandat que vous venez de me confier. Avec énergie et détermination, je serai le maire de tous Stiringeois. Vous pouvez compter sur moi, sur mon écoute et ma disponibilité pour écrire avec vous une nouvelle page de notre belle ville de Stiring-Wendel.

Je ferai tout à l'heure une petite allocution pour m'adresser encore une fois à vous chers collègues mais aussi à tous ceux qui nous font l'honneur de leur présence ce matin, et à travers eux, toutes les Stiringeoises et Stiringeois. Mais pour l'heure, je vous propose de reprendre le point IV de l'ordre du jour. »

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance.

IV. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

CONSIDERANT cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Si l'application de ce pourcentage de 30 % ne donne pas un chiffre rond, le nombre maximum d'adjoints au Maire possible pour la commune considérée et celui correspondant au chiffre entier inférieur ;

CONSIDERANT que ce pourcentage donne pour la commune de Stiring-Wendel un effectif maximum de 9 adjoints.

Après avoir entendu l'explication de Monsieur le Maire qui indique qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus parmi les membres du Conseil Municipal au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Le vote a lieu au scrutin secret. Les listes incomplètes sont admises. L'écart entre les sexes doit être au plus égal à un mais l'alternance n'est pas obligatoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A l'unanimité des voix

- de fixer, en application de l'article L 2122-2 du CGCT le nombre d'adjoints au maire à 9 (NEUF)

V. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2014 (point IV), il est procédé à l'élection des adjoints au Maire. Le Maire invite au dépôt des listes.

A été déposée la liste suivante :

A. (HAAG) Liste « STIRING TOUJOURS »

1ère adjointe : Mme HAAG Elisabeth
2ème adjoint : M. ALLEMAND Alain
3ème adjointe : Mme SOTGIU Brigitte
4ème adjoint : M. BOUR Roger
5ème adjointe : Mme HOLTZER Danielle
6ème adjoint : M. STAUB Jean-Patrick
7ème adjointe : Mme DAHLEM Nicole
8ème adjoint : M. LE BLANC Yannick
9ème adjointe : Mme CINQUALBRE Mireille

Dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- A déduire : bulletins blancs : 6
- A déduire : bulletin nul : 0
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

Liste A (HAAG) « STIRING TOUJOURS » : 27 voix (VINGT SEPT)

La liste « STIRING TOUJOURS » ayant obtenu la majorité absolue, les conseillers suivants sont élus adjoints au Maire :

1ère adjointe : Mme HAAG Elisabeth
2ème adjoint : M. ALLEMAND Alain
3ème adjointe : Mme SOTGIU Brigitte
4ème adjoint : M. BOUR Roger
5ème adjointe : Mme HOLTZER Danielle
6ème adjoint : M. STAUB Jean-Patrick
7ème adjointe : Mme DAHLEM Nicole
8ème adjoint : M. LE BLANC Yannick
9ème adjointe : Mme CINQUALBRE Mireille

Mme HAAG Elisabeth, 1^{ère} adjointe, remercie monsieur le maire pour sa confiance accordée ainsi que tous les collègues qui, par leur vote, témoignent leur confiance. « Ensemble, monsieur le maire, nous serons à la hauteur des missions qui nous seront confiées. Je vous remercie. »

Monsieur le maire fait lecture de la Charte de l' élu et indique la date du prochain conseil municipal : le mercredi 15 juillet 2020 en salle polyvalente « les Anciennes Forges » à 18 h 30. M. le Maire remercie le personnel qui a procédé à la mise en place de cette salle de réunion ainsi que les services administratifs de la ville.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

- 1.** L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2.** Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3.** L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4.** L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5.** Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6.** L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7.** Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Il est également demandé aux élus de prendre connaissance du règlement intérieur et d'y apporter éventuellement quelques remarques afin de les enregistrer ou les adopter.

Les articles L 2123-1 à 2123-35 du CGCT seront transmis par e-mail par mesures environnementales actuelles mais peuvent également être remis par papier sur demande individuelle.

Allocution du Maire :

« Chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers amis,

Les élections municipales 2020 resteront à jamais gravées dans l'histoire de la vie politique de notre pays. Elles se sont déroulées dans un contexte inédit, celui d'un monde frappé par la progression galopante du virus COVID 19 qui a fait plus de 500 000 victimes sur notre planète. Permettez-moi d'avoir une pensée pour tous ceux qui ont été touchés par cette maladie mais aussi et surtout de rendre hommage à toutes les personnes qui se sont dévouées pour que cette terrible épreuve ne tourne pas à la catastrophe.

Pendant de longues semaines notre pays s'est figé dans ce printemps chahuté par la pandémie, mettant au ralenti toute la vie économique, sociale et politique au lendemain du premier tour des élections municipales.

Il aura fallu attendre plus de 3 mois pour que puisse se tenir dimanche dernier le 28 juin, le 2^e tour dans un contexte sanitaire toujours contraint et incertain. C'est probablement là, une des explications du taux de participation très faible.

Pour autant les urnes ont parlées et après être sorti en tête au soir du 1^{er} tour, la liste « Stiring Toujours » que j'ai eu l'honneur de conduire, a largement remporté le scrutin avec près de 58% des suffrages exprimés.

Je veux ici remercier tous les électeurs qui ont assuré notre succès.

Je remercie aussi mon épouse, mes enfants, ma famille et mes amis qui m'ont soutenu pendant cette longue campagne et bien entendu l'ensemble de mes colistiers pour la confiance qu'ils m'ont accordés, hier pour conduire la liste, aujourd'hui en m'élisant Maire.

Je remercie Mme Franck qui a présidé l'élection du Maire et je dis un merci tout particulier à celui qui était encore Maire il y a quelques minutes et qui a installé ce nouveau conseil, Jean-Claude Holtz. Je m'adresse à toi Jean Claude avec émotion, parce que dans ce parcours qui me conduit là où je suis aujourd'hui, je te dois beaucoup.

Mes chers collègues cette victoire nous comble et nous confère en même temps une très grande responsabilité.

Dès demain (ou plutôt dès la semaine prochaine), nous serons au travail pour honorer cette confiance, assumer pleinement le mandat qui vient de nous être confié et mener à bien le projet que nous avons proposé, sans oublier pour autant ceux qui ont exprimé d'autres choix. Nous serons les élus de toutes et de tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de dialogue et je m'engage à conduire avec notre équipe les affaires de la commune dans l'intérêt général et la satisfaction du plus grand nombre. Je veillerai à préserver la cohérence de nos travaux, dans le respect de chacun d'entre nous, de la majorité comme de l'opposition. Le pluralisme, la confrontation des idées, l'expression de convictions distinctes, animeront probablement nos débats au cours de 6 années à venir. Tant mieux ! Pourvu qu'ils soient dignes, respectueux et utiles à l'action communale. C'est ainsi que je conçois la démocratie

dans notre assemblée : parfois passionnée, parce que passionnante, et surtout constructive parce qu'elle détermine la qualité de vie de nos concitoyens.

J'entends associer ce mandat aux valeurs de courage, de loyauté et de tolérance parce qu'elles constituent les fondements de la vie en groupe que je sais partagés par la plupart d'entre nous. Je serai un Maire présent mais, tout en assumant pleinement les responsabilités qui m'incombent, je ferai de la délégation et de la répartition équilibrée des tâches et des missions une règle, avec pour corollaire un suivi d'exécution exigeant, car il y va de la crédibilité de l'action municipale et du service public. Je sais pouvoir compter sur des adjoints et des conseillers animés d'un esprit d'équipe, disponibles et compétents. Chacun est prêt à assumer ses responsabilités. Nous aurons chaque jour à apprendre mais notre conception de la gouvernance municipale et l'implication et la motivation de mon équipe me donnent pleine confiance.

Je compte beaucoup également sur le personnel communal, que j'entends responsabiliser dans ses fonctions, car c'est un véritable acteur de l'action municipale, compétent et fins connaisseurs des rouages de la commune et des besoins des usagers, et nous devons, à ce titre, savoir l'écouter.

Des commissions, seront mises en place lors d'un prochain conseil municipal. Elles seront chargées d'accompagner notre action quotidienne. Je vous invite chers collègues à y trouver votre place à la mesure de vos capacités d'investissement.

Nous avons préparé ensemble, pour les 6 ans à venir, une feuille de route enthousiasmante mais exigeante qui va nécessiter la mise en commun de tous nos savoir-faire. Je n'y reviendrai pas ce soir, les Stiringeois la connaissent, ils l'ont choisie. Notre responsabilité est à la hauteur des espoirs que nous avons suscités.

Nous consulteront les habitants et tous les acteurs de la vie sociale sur les décisions qui les concernent à travers le concept de démocratie participative et des conseils de quartier. Le devenir de notre commune dépend aussi étroitement de la qualité des relations que nous entretiendrons avec notre Communauté d'agglomération, le Conseil Départemental et les instances extérieures et je m'y attacherai, avec d'autres, bien entendu.

Mesdames et Messieurs, c'est avec beaucoup d'humilité, mais aussi avec beaucoup de détermination que j'aborde cette fonction de Maire avec, et c'est un vrai bonheur, toute mon équipe rassemblée et unie autour de moi dans une même dynamique et une solidarité affirmée. Nous avons une belle tâche devant nous. Mon objectif sera de fédérer, de rassembler, d'écouter, de partager, de dynamiser et, plus que tout, de construire ensemble.

Oui, chers collègues, je vous appelle en ce jour d'installation du Conseil Municipal au travail, un travail au profit du service public, des habitants de notre ville, qui devra constituer notre fil rouge à ne jamais perdre de vue si nous voulons que nos concitoyens nous gardent leur confiance.

Je vous souhaite à toutes et à tous un mandat enrichissant et exaltant, un mandat que nous souhaitons avant tout, utile aux Stiringeois.

Je vous remercie de votre attention. »

Yves Ludwig

Intervention musicale de l'Harmonie Municipale

FIN DE LA SEANCE : 11 H 45